



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°04

Séance du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Aurélien BERRY pouvoir donné à Franck RAMPON,
Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,
Gaëlle LABALME,
Evelyne MONFRAY

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents et représentés : 10
Date d'affichage : 16 janvier 2026

N 04 – Vente et achat de terrains avec un administré

VU la délibération N°04-2024 en date du 19 janvier 2024, relative à une autorisation de cession d'un terrain communal, 174 chemin du Trève de Galle.

Vu la nécessité de préciser les numéros de parcelles définies depuis et d'ajouter l'achat avec le même propriétaire de parcelles pour régulariser les limites de propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ANNULE** la délibération n° 04-2024
- **AUTORISE** la cession pour un euro symbolique de la parcelle B1692
- **DIT QUE** les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** l'achat pour un euro symbolique des parcelles B1645 et B1646 et B1695 (6 m2)
- **DIT QUE** les frais relatifs à cet achat seront à la charge de la commune
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document relatif à cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT



Mise en ligne le : 16/02/2026